



COMMUNIQUÉ

LES ÉLÈVES DE LYCÉES, EN PARTICULIER DES LYCÉES PROFESSIONNELS, DEVRAIENT VRAISEMBLABLEMENT ÊTRE LES PREMIERS À PASSER DES AUTOTESTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DÈS LE 10 MAI 2021.

Le SNETAA, premier syndicat de l'enseignement professionnel, a été reçu au ministère pour discuter de l'ouverture des lycées professionnels et des conditions de passage des autotests.

Les personnels devront pouvoir être testés deux fois par semaine par les autotests dès le 03 mai.

Les élèves devront passer un autotest par semaine **dès le 10 mai.**

Le ministère met en avant la nécessité d'avoir du temps pour l'acheminement de tous les autotests, la préparation organisationnelle des passages des autotests par les élèves et le recrutement de nouveaux personnels ainsi que des personnels volontaires ; malheureusement, les trois dernières semaines de confinement n'ont pas été mises à profit pour organiser toute cette logistique.

Dès qu'un autotest se révélera positif, le personnel ou le jeune sera invité à s'isoler immédiatement et à effectuer un test PCR pour confirmation.

Quant aux jeunes de lycées professionnels, ils bénéficient de quelques spécificités par rapport aux autres élèves de lycées (général et technologiques) :

- beaucoup de nos élèves sont majeurs
- tous les élèves ont des cours de PSE (prévention-santé-environnement) avec pour beaucoup le passage de l'ASST (brevet de secourisme).

Pour l'heure, un protocole spécifique doit être établi à destination des chefs d'établissement qui doivent organiser ces passages d'autotests :

- quelles salles ? Gymnase, grande salle de réunion, hall - préau, extérieurs voire installation de tentes spécifiques au sein de l'établissement ?
- quelle gestion des déchets ?
- quel accompagnement par les adultes pour le passage des tests ?

Nous avons exigé que ces autotests se fassent sur le temps de travail pour les personnels et sur le temps scolaire (ou temps de stage pour les jeunes).

Pour ce faire, le ministère prévoit de recruter des personnels spécifiques pour accompagner les jeunes qui seront sous la coordination du personnel soignant du lycée quand il y en a un.

Un appel va être lancé auprès de tous les personnels pour être volontaires et pour accompagner les élèves à passer les autotests.

Il peut s'agir de PLP qui sont infirmier.es, ayant un diplôme en biotechnologie ou toutes les formations paramédicales. Il pourrait s'agir de tout autre personnel titulaire du brevet de secourisme.

Le SNETAA a posé la question de la rémunération prévue pour ces personnels volontaires. Il a été répondu qu'elle était envisagée mais aucun montant n'a été pour l'heure dévoilé.

Des soucis peuvent se présenter pour les élèves qui sont en stage (PFMP) : le SNETAA a demandé que l'entreprise d'accueil libère d'une demi-journée le jeune pour passer son autotest au lycée. Nous avons demandé que des convocations puissent être envoyées à ces élèves en stage pour qu'ils soient libérés de l'entreprise et viennent se faire tester. Le ministère étudiera cette possibilité.

Ces autotests étant un acte médical nécessitant un accord préalable, l'intéressé ou son responsable légal doit pouvoir l'exprimer formellement par écrit.

Pour les jeunes, l'autorisation devra être donnée par les parents pour les élèves mineurs, par l'intéressé pour l'élève majeur.

Des protocoles détaillés devraient nous parvenir dans le week-end.

Cette rentrée du 26 avril se fait avec des cours en distanciel quand cela est possible (la possibilité d'enseigner les gestes professionnels à distance devient difficile ou impossible en fonction des diplômes préparés). Dès le 3 mai, les cours en présentiel se feront avec des demi-jauges qui devront être, elles aussi, revues. La demi-jauge, oui, si tous les élèves sont chaque semaine dans leur lycée (et non une semaine sur deux) car d'autres formes de demi-jauges empêcheraient les élèves de bénéficier d'un autotest chaque semaine.

Le SNETAA revendique depuis janvier dernier que tous les personnels enseignants puissent être vaccinés prioritairement, s'ils le souhaitent. Avoir limité la vaccination aux enseignants de plus de 55 ans et sans comorbidité est nettement insuffisant.

Le SNETAA exige que tous les personnels de l'Éducation nationale puissent se faire vacciner dès maintenant au même titre que les personnels soignants. C'est ainsi que nous pourrons assurer la sécurité des fonctionnaires qui sont chaque jour face à des centaines de jeunes et permettre de facto d'assurer l'École, tout en se donnant les moyens de casser les chaînes de contamination.